

LE CRTC

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES AU MOMENT DE LA
FIXATION DES TAUX

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une brève question au premier ministre. Peut-il confirmer qu'il a reçu une lettre du président du CRTC exprimant des doutes au sujet du fait que le conseil soit tenu de respecter la limite de 6 p. 100 lorsqu'il fixe des taux? Si tel est le cas, a-t-il obtenu une opinion juridique à ce sujet? Peut-il dire à la Chambre quel en a été le résultat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas avoir reçu une lettre de ce genre du président du CRTC, mais cela se peut. Je sais que les ministériels discutent activement du problème, que certains avocats ont exprimé des doutes analogues à ceux que le chef de l'opposition a formulés, tandis que d'autres estiment que l'affaire est très claire. Je sais que nous nous occupons de la question.

En outre, nous espérons que, même sans l'intervention du CRTC, les diverses compagnies publiques qui fixent des taux observeront les principes directeurs du gouvernement et prendront les dispositions voulues, que le CRTC les prie de le faire ou non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRÉSENTATION DE FILMS ÉROTIQUES AUX DÉTENUS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. On m'a confirmé que les détenus d'un des pénitenciers de l'Ouest ont apparemment l'habitude de se réunir à minuit pour regarder des films érotiques enregistrés sur bandes magnétoscopiques. Je crois savoir qu'ils tiennent par exemple «Deep Throat» pour trop anodin. Ils sont à la recherche de quelque chose de plus explicitement érotique. De l'avis du ministre, est-ce que ces hommes qui n'ont pas su contrôler leurs instincts alors qu'ils jouissaient de la liberté devraient maintenant pouvoir regarder des films dont l'accès dans la société est strictement réservé à ceux qui savent contrôler leurs instincts?

● (1500)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Compte tenu des tragédies survenues ces derniers jours à l'intérieur de nos pénitenciers, madame le Président, je m'étonne que le député

Pétitions

revienne sans cesse aux films porno qui sont apparemment chez lui l'objet d'une véritable obsession. Je vais aller aux renseignements pour voir si ses allégations d'aujourd'hui sont fondées.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ce sont des films absolument méprisables.

M. Friesen: Si le ministre administre les pénitenciers avec la même désinvolture que celle dont il fait preuve à la Chambre, je ne m'étonne pas que nos pénitenciers nous causent de tels problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est faible comme applaudissements.

LE DOUBLE RÔLE DE CONSEILLER ET D'AGENT DE DISCIPLINE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Il n'y a qu'une institution dans notre société où l'on puisse à la fois dispenser conseils et sanctions et c'est la famille. Toutes les autres institutions évitent d'assumer ce double rôle. Le ministre croit-il que les services correctionnels peuvent fonctionner à l'encontre de la sagesse traditionnelle et hors de la société en confondant les deux rôles de conseiller et d'agent de discipline?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je le crois en effet. Il est d'usage au Service correctionnel du Canada, ce que l'opposition a pleinement appuyé au cours de sa brève période au pouvoir, que l'incarcération et la resocialisation des détenus aillent de pair.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

MLLE MACDONALD—LA MODIFICATION DU BILL C-124

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le 318^e rapport du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) le mardi 3 août 1982, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.